

## Motion de subsides

## Messieurs

Ritchie	Stanfield	Wagner
Roche	Stevens	Wenman
Schellenberger	Stewart	Whiteway
Skoreyko	(Marquette)	Whittaker
Smith	Symes	Wise
(Churchill)	Towers	Wooliams
		Yewchuk—95

## CONTRE

## Messieurs

Allmand	Gauthier	Martin
Anderson	(Ottawa-Vanier)	McIsaac
Andres	Gendron	McRae
(Lincoln)	Gillespie	Morin (M <sup>me</sup> )
Baker	Goodale	Munro
(Gander-Twillingate)	Goyer	(Hamilton-Est)
Béchar	Gray	Nicholson (M <sup>lle</sup> )
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Guay	O'Connell
Blais	(Saint-Boniface)	Olivier
Blaker	Guay	Ouellet
Blouin	(Lévis)	Parent
Boulangier	Guilbault	Pearsall
Breau	Haidasz	Pelletier
Buchanan	Herbert	(Hochelaga)
Bussières	Holt (M <sup>me</sup> )	Pelletier
Cafik	Hopkins	(Sherbrooke)
Campagnolo (M <sup>me</sup> )	Isabelle	Penner
Campbell (M <sup>lle</sup> )	Jamieson	Philbrook
(South Western Nova)	Joyal	Pinard
Caron	Kaplan	Portelance
Clermont	Lachance	Poulin
Collenette	Lajoie	Railton
Comtois	Lalonde	Raines
Condon	Landers	Reid
Corbin	Langlois	Roberts
Corriveau	Laniel	Robinson
Côté	Lapointe	Rooney
Cyr	Leblanc	Roy
Danson	(Laurier)	(Timmins)
Daudlin	LeBlanc	Roy
De Bané	(Westmorland-Kent)	(Laval)
Demers	Lefebvre	Sauvé (M <sup>me</sup> )
Dionne	Lessard	Sharp
(Northumberland-	Loiselle	Smith
Miramichi)	(Chambly)	(Saint-Jean)
Douglas	Loiseile	Stollery
(Bruce)	(Saint-Henri)	Tessier
Drury	Lumley	Trudeau
Dubé	MacDonald	Trudel
Duclos	(Cardigan)	Turner
Dupont	Macdonald	(London-Est)
Dupras	(Rosedale)	Turner
Duquet	MacGuigan	(Ottawa-Carleton)
Ethier	Marceau	Yanakis
Flynn	Marchand	Young—114
Foster	(Kamloops-Cariboo)	
Fox		

● (2210)

**M. L'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. La mise aux voix porte maintenant sur la motion principale. Est-on disposé à se prononcer de vive voix sur la motion principale? La motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Sur division.

(La motion de M. Sharp est adoptée.)

## MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (B), 1974-1975, déposé à la Chambre le vendredi 22 novembre 1974, soit agréé.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[L'Orateur suppléant (M. Penner).]

Après quoi **M. Sharp (au nom de M. Chrétien)** propose: Que le bill C-42, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

**M. Sharp (au nom de M. Chrétien)** propose: Que le bill C-42, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

(L'article 2 est adopté.)

**M. le président:** L'article 3 est-il adopté?

**M. Fortin:** Sur division.

(L'article est adopté.)

**M. le président:** L'article 4 est-il adopté?

**M. Fortin:** Sur division.

(L'article 4 est adopté.)

Sur l'article 5—*Pouvoir d'emprunter \$2,500,000,000 pour travaux publics et fins générales.*

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Le ministre des Finances nous dirait-il qu'elle est la raison précise de l'article 5, qui vient s'ajouter à la formule ordinaire d'une loi des subsides? On nous demande d'accorder au gouverneur en conseil une autorisation additionnelle en vue d'emprunter environ \$2.5 milliards, à ce que je vois. Il y a peut-être une explication plausible, mais il faudrait la consigner au compte rendu, ce me semble.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Le député est très observateur, comme d'habitude. Si nous avons besoin d'une autorisation supplémentaire pour emprunter, c'est en raison des nouvelles liquidités que nous avons recueillies à la suite de la très fructueuse campagne des Obligations d'épargnes du Canada.

**M. le président:** Je tiens à signaler au comité que je croyais que le député d'Edmonton-Ouest voulait invoquer le Règlement. En vertu d'un ordre de la Chambre, qui a été adopté, nous devons faire l'examen de ce bill sans débat. Je considère donc la question soulevée par le député d'Edmonton-Ouest comme un rappel au Règlement et j'accorde la parole au représentant de Lotbinière (M. Fortin) pour la même raison.

[Français]

L'honorable député de Lotbinière a la parole.

**M. Fortin:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement, parce que je n'ai pas entendu l'adoption de l'article 5, et j'avais une question à poser à l'honorable ministre des Finances au sujet des taux d'intérêt prévus de l'emprunt de 2 milliards 500 millions de dollars.

**M. le président:** A l'ordre. Justement, la présidence se trouve dans une situation un peu difficile. La Chambre a donné instruction au comité de disposer du bill sans débat, et, à ce moment-ci, si j'ai donné la parole à l'honorable député d'Edmonton-Ouest, c'est que je pensais qu'il se levait pour faire un rappel au Règlement. Je suis prêt, peut-être, pour être juste envers l'honorable député de